

Programme de formation

Paies spécificités CHR

OBJECTIF

Le secteur des cafés, hôtels, restaurants obéit en matière de paie et charges sociales à des règles particulières liées aux spécificités de la profession.

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de :

- √ Gérer les particularités de la paie CHR
- √ Maîtriser les règles conventionnelles
- √ Établir les contrats spécifiques des extras et saisonniers

PRE-REQUIS

Aucun pré-requis n'est exigé

PROGRAMME

- √ Classification, temps de travail et rémunération conventionnelle
- $\sqrt{}$ Le contrat de travail et la paie de l'extra dans le CHR
- √ Avantage en nature nourriture et indemnité compensatrice
- √ Les absences
- \checkmark La paie de l'apprenti dans le CHR

V1.3 du 01/07/2025

Lundi 17 novembre De 9h à 12h30

Durée: 3 heures 30

Classe virtuelle, à distance Micro et caméra obligatoire

20 personnes maximum

Collaborateurs comptables

Tarif Adhérent/Correspondant inclus

Tarif Autres publics

180 € HT − 216 € TTC



Accessibilité aux personnes en situation de handicap.

Afin de vérifier les possibilités d'accueil, merci de prendre contact avec Dimitri Boyer au 01.53.33.34.85

INTERVENANT

Philippe HINGAND

Consultant et formateur en paie et charges sociales, ancien inspecteur Urssaf

Méthodes pédagogiques

Alternance de théorie et d'exemples concrets, avec des cas pratiques et des exercices.

Un support est projeté lors de la formation. Un livret pédagogique est remis aux participants au début de la formation.

Modalités d'évaluation

Un test d'évaluation des acquis est réalisé à la fin de la formation.

Une attestation de présence est adressée au stagiaire à l'issue de la formation ainsi qu'un questionnaire de satisfaction.

Modalités et délais d'accès

Inscription via notre formulaire d'inscription sur le site : au minimum 5 jours ouvrés avant le démarrage de la session. En cas de prise en charge par un OPCO : vous devez en faire la demande à votre OPCO un mois avant le démarrage de la session.





